

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1051 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

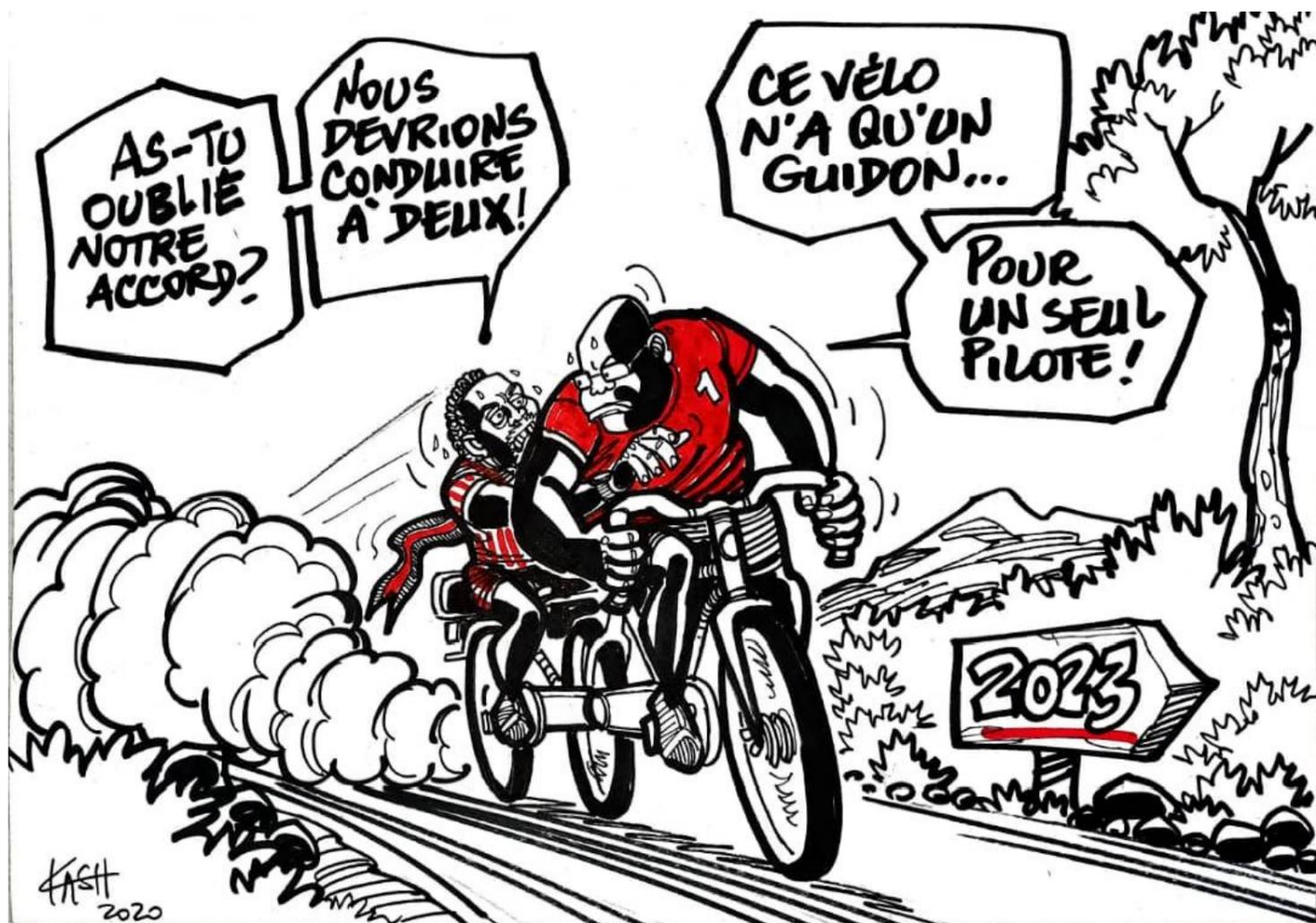
Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Tête-à-tête de la N'Sele

(Lire en page 12)

CACH - FCC : profondes divergences



Assemblée nationale

Lutundula

accuse

Mabunda

de bloquer sa

proposition

de loi

Pour des raisons de sécurité ?

Fatshi n'a pas fait le déplacement de Goma !

(Lire en page 3)

LINAFOOT-D1

(Lire en page 11)

Programme hebdomadaire d'entraînement du TP Mazembe

Discours de haine ethnique: Le CSAC met en garde !



Dans un communiqué parvenu le lundi 21 septembre 2020 à 7SUR7.CD, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) promet de décréter un embargo contre toute personne qui tiendra un discours à caractère tribal ou haineux dans les médias opérant en RDC.

L'autorité de régulation lève cette option pour préserver l'unité et la cohésion nationales après avoir constaté une propension des messages à caractère tribal et haineux dans les médias tenus par certains acteurs politiques et sociaux.

«Soucieux donc de veiller au respect des contenus dans les médias, le CSAC rappelle que la radio et la télévision sont des outils de communication appelés à fa-

voriser les valeurs démocratiques et l'union des peuples dans un débat d'idée responsable... Toute personne qui tiendrait des discours de haine ou autres, se verrait interdite de passage dans les médias opérant en RDC par une décision d'embargo du Conseil», indique Chantal Kanyimbo, rapporteur du CSAC.

Cette dernière a, en outre, insisté sur le fait que l'autorité de régulation ne peut tolérer que des messages compromettant la culture de la paix soient diffusés à travers les médias traditionnels ou en ligne.

Pour éviter ce dérapage, elle a appelé à la responsabilité des animateurs et autres présentateurs des émissions à maîtriser et à rappeler à l'ordre leurs invités en cas de bévue.

Merveil Molo

L'UNC soutient les réformes électorales et compte y apporter sa contribution

L'Union pour la nation congolaise (UNC) a apporté le mardi 22 septembre son soutien aux des réformes électorales en RDC. Ce processus divise jusqu'ici la classe politique congolaise. Mais le parti de Vital Kamerhe, condamné à 20 ans de travaux forcés pour détournement des deniers publics, « tient à informer l'opinion tant nationale qu'internationale que l'UNC prendra part active aux débats sur la réforme électorale et compte y apporter sa contribution. »

Mais la nature de cette contribution n'a pas été précisée. C'est la conclusion prise au cours de la réunion du bureau politique convoquée par Vital Kamerhe et présidée par son secrétaire général adjoint a.i, Aimé Sangara.

Plusieurs initiatives ont été lancées ces dernières semaines dans ce cadre des réformes électorales. Les plus importantes restent celles de G13 et du consortium des or-



Des mineurs dans une carrière d'exploitation de coltan à Masisi/Ph ACTUALITE.CD

ganisations de la société civile. Pour le G13 constitué en majorité des députés nationaux, après consultations des diverses parties, une proposition de loi a été déposée à l'assemblée nationale. Le G13 propose de modifier la loi électorale. Et parmi les nouveautés, il y a notamment l'institutionnalisation de la sanction contre le président de la CENI et ceux qui interviennent dans la transmission et la centralisation des résultats en cas de refus de la publication les résultats bureau par bureau.

Le FCC avait refusé de parler des questions des réformes élections en dehors du cadre institutionnel. « Je comprends le questionnement de l'opinion sur la position du FCC au sujet des réformes. Mais elle devrait patienter car, aucune option n'a été levée, à ce jour, par les instances dirigeantes du FCC. Les opinions des uns et des autres n'engagent que leurs auteurs », a dit dans un message Néhémie Mwilanya, coordonnateur du FCC.

Ivan Kasongo

Drame de Kamituga

Des casques bleus chinois dépêchés sur place

Le drame de Kamituga (Sud-Kivu) a marqué l'actualité cette semaine. On parle de plus de 80 personnes pié-

gées le 11 septembre sous terre suite au glissement de terrain provoqué par l'effondrement de trois mines d'or.

Les victimes sont des mineurs artisanaux et des porteurs de pierres. La MONUSCO a dépêché les casques bleus pour les opérations de secours.

La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies en République démocratique du Congo et Cheffe de la MONUSCO, Leila Zerrougui a fait part ce mercredi de son émotion.

Elle note que ce type d'accidents arrive fréquemment et appelle à imposer des mesures de sécurité préventive pour protéger ceux qui travaillent dans ces mines.

Le gouverneur du Sud-Kivu, Théo Kasi faisait état de 50 morts. Les victimes sont essentiellement des jeunes, avait-il indiqué. Dix-huit (18) corps des creuseurs artisanaux ont été extirpés jusque dimanche 13 septembre des décombres, annonçait à A C T U A L I T E . C D Kimbulungu Kyalondawa coordonnateur urbain du service de l'environnement dans la ville de Kamituga. Ces corps ont été enterrés ce lundi 15 septembre après la délégation du gouvernement provincial. Le maire de Kamituga, Bundia Kika avait appelé à deux journées de deuil.

Nord-Kivu

Une radio ferme ses portes suite aux menaces rebelles à Lubero

La Radio du Peuple pour son Education (RPE), émettant à partir de Njiapanda, dans le territoire de Lubero (Nord-Kivu) a fermé ses portes depuis samedi dernier, notamment par crainte de nombreuses menaces des miliciens Mai-Mai qui agissent sous les ordres du seigneur de guerre Dragon actif dans la région.

Le rédacteur en chef de ce média, contacté ce lundi 21 septembre 2020, explique à 7SUR7.CD que le samedi dernier, un milicien Mai-Mai a débarqué dans les installations de la radio pour donner l'instruction de fermer cette radio sinon il tuerait les journalistes qui exerçaient leurs activités de routine. Depuis, la direction de la RPE a décidé de cesser d'émettre de peur de la sécurité des agents.

« La radio a du fermer les portes de peur des représailles des miliciens. Ce matin, j'ai reçu l'appel du directeur adjoint pour qu'on or-



Mai fidèle à Dragon qui est arrivé à la station et cela a frustré les journalistes. Notre message est que les Mai-Mai puissent se discipliner et attendre la démobilisation. Qu'ils n'entrent pas dans des situations qui peuvent leur créer des problèmes », a indiqué Gerlance Kayitsupa,

président de ladite structure citoyenne.

Il sied de préciser par ailleurs que cette menace est la troisième depuis l'implantation de la Radio du Peuple pour son Education dans le territoire de Lubero. De nombreux miliciens Mai-Mai se sentent lésés de la diffusion des informations à leur égard, par ce média. D'où, l'appel du rédacteur en chef de la RPE au renforcement de la sécurité tout autour de cet outil de communication.

Joël Kaseso, à Butembo

ganise une réunion d'urgence avec le fonctionnaire délégué du gouverneur affecté dans le secteur de Bapere afin de voir comment sécuriser les journalistes. Jusqu'à présent, la station radio n'émet pas », a-t-il déclaré depuis sa cachette.

L'information est également confirmée par la société civile de l'axe routier Butembo-Manguredjipa, qui dit être « privée du droit d'accès à l'information ».

« Il y a eu un élément Mai-

La République
2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba
Coordonnateur de la Rédaction
Boendy Bo Lokanga
+243999199410
Collaborateurs
Boendy BL
Gaston Liande
Rédaction
Enquête et Reportage
Benoît M. B. B.
0999307799
Jacques Famba
Secrétaire de rédaction
Benoît M. B. B.
technique
Benoît Mutshipayi
Secrétaire de rédaction
PAO
Abédi Salumu

Direction Commerciale et Financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728
Lubumbashi
Freddy Tshijika
Jean L. Mwamba
Distribution
Bertin Sefu
Senga Jean-Victor
Vente
-
Images
Dieudonné Kanyinda
Bram's

Pour des raisons de sécurité ?

Fatshi n'a pas fait le déplacement de Goma !

Le Chef de l'Etat congolais, Félix Tshisekedi, a annulé sa visite annoncée pour le mardi 22 septembre à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, dans l'Est du pays. Si l'UNC officielle s'est mobilisée pour accueillir Fatshi, la base du parti réunie au sein de l'Asbl «Soutenons Vital Kamerhe», a envahi les rues de Goma lundi 21 septembre 2020, pour s'opposer à l'arrivée de Félix Tshisekedi sans son dircab. Il n'est pas évident que la mobilisation d'hostilité populaire puisse conduire à l'annulation du déplacement d'un chef d'Etat en Afrique.

D'où des raisons non élucidées peuvent justifier la décision de retarder la visite de Félix Tshisekedi dans la capitale de la province du Nord-Kivu. Selon Top Congo Fm, des impondérables d'agenda seraient la principale cause de l'ajournement de ce déplacement du Président de la République, pour cette ville de la RD Congo située



à la frontière avec le Rwanda.

Toujours en rapport avec ce déplacement de Félix Tshisekedi pour Goma, la même source renseigne que l'irréparable a failli se produire dans la soirée du dimanche 20 septembre. Et pour cause, le moteur de l'avion transportant l'équipe d'avance a lâché 30 minutes seulement après le décollage de l'appareil. «Mais l'avion a pu revenir sur Kinshasa, malgré un atterrissage en catastrophe», renseigne la même source. Ceci expliquerait-il cela ? Dossier à suivre !

Louis-Paul Eyenga

La CEMAC interdit d'exporter le bois sous forme de grumes par le Bassin du Congo dès le 1er janvier 2022 !

La CEMAC, Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, vient de prendre la décision d'interdire, dès le 1er janvier 2022, l'exportation de bois sous forme de grumes dans tous les pays du Bassin du Congo. Cette décision a été validée ce 18 septembre 2020 au cours d'une réunion des ministres en charge des Forêts, de l'industrie et de l'environnement d'Afrique centrale conduite par visioconférence par le camerounais Jules Doret Ndongo.

Au cours de cette rencontre, plusieurs autres décisions ont été prises. Il s'agit notamment de :

Lancer des zones économiques spécialisées dans la transformation du bois, à l'image de la Zone de Nkok, près de Libreville ; des zones économiques spéciales pour installer les industries de 1ère, 2ème et 3ème transformation du bois.

La décision portant création du Comité régional d'industrialisation durable de la filière bois dans le bassin du Congo (Crib)

ainsi que le règlement portant développement des plantations forestières.

La décision portant règlement désignant l'Ecole supérieure internationale de l'agriculture et des métiers du bois (Esiamb) comme institution universitaire sous-régionale dédiée à la formation professionnelle aux métiers du bois.

Pour rappel, le Bassin du Congo est le deuxième plus grand bassin fluvial du monde, après celui de l'Amazonie. Il couvre une superficie de 3 730 500 km² où vivent 93,2 millions d'habitants, avec des densités très variables selon les zones. Selon des données, il resterait environ 160 millions d'hectares dans le bassin du Congo, et l'Afrique centrale abriterait, environ 10 % de la biodiversité mondiale composée de : forêts de plaine et alluviales qui compteraient plus de 10 000 espèces de plantes supérieures dont 3000 endémiques. (...)

Nadine Fula

Le go sur le Forum sur la performance dans la gouvernance de la nation

Le Premier Ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba, a appelé à la conscience collective pour l'instauration d'une réelle performance dans la gouvernance de la nation. C'était à l'ouverture du forum sur la performance dans la gouvernance de la nation au Fleuve Congo hôtel, situé dans la commune de la Gombe devant des sénateurs, députés nationaux, membres du gouvernement, diplomates accrédités à Kinshasa et près de 250 participants à cette cérémonie.

Prévus pour quatre jours, ces travaux qui s'inscrivent dans le cadre du changement des mentalités en vue de combattre la corruption dans un contexte d'un Etat de droits, visent la conclusion d'un pacte républicain pour augmenter le budget de la RDC.

Parmi les orateurs, on a noté, tour à tour, le gouverneur de la ville de Kinshasa, le président de l'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ), le responsable de l'Agence de prévention de lutte contre la corruption (APLC), le coordinateur de la Coordination pour le changement des mentalités (CCM).

Quatre thèmes seront développés, à savoir : « la reconstruction de l'Etat et profil des dirigeants », « la mobilisation des ressources publiques, gestion et redevabilité », « les mécanismes de lutte contre la corruption, blanchiment des capitaux et détournement des deniers publics », et enfin « le règlement des arriérés fiscaux et non fiscaux : amnistie ou transactions ».

L'exigence de la performance ne se négocie guère

L'exigence de la performance dans la gouvernance de la Nation ne



se négocie guère, a indiqué le Premier ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, à l'ouverture lundi, à l'amphithéâtre du fleuve Congo hôtel à Kinshasa, du « Forum sur la performance dans la Gouvernance de la Nation ».

Le Premier ministre qui représentait le Chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, à ces assises, a salué la tenue de ce forum, qui, selon lui, s'inscrit dans un dialogue citoyen entre gouvernants et gouvernés.

Pour lui, la performance dans la gouvernance de la Nation se décline en la responsabilité des ministres ainsi que des animateurs des institutions publiques, et dans le suivi proactif de leur performance dans la mise en œuvre de la politique définie par le Gouvernement de la République.

Il a souhaité que les travaux de ces assises débouchent sur des recommandations susceptibles d'aider le Gouvernement central à accroître les ressources publiques ainsi que sur la production de l'intelligence économique et le dialogue citoyen qui seront des instruments stratégiques de pilotage de l'action publique devant

aider la RDC à disposer des informations pertinentes permettant de comprendre et d'anticiper les mutations de l'environnement national et international, facteurs d'opportunités et de menaces, tout en favorisant l'innovation et la créativité.

Il s'est dit rassuré de voir les participants se mobiliser autour de leur Gouvernement pour engager un vaste chantier de réformes et infléchir le cours de l'histoire pour placer la RDC parmi les Nations résolument engagées sur la voie de la modernisation.

Nécessité de l'amélioration du climat juridique et judiciaire

Le Premier ministre a, dans cette même allocution exprimé la nécessité de l'amélioration du climat juridique et judiciaire.

«C'est en améliorant le climat juridique et judiciaire des affaires que nous parviendrons à rassurer les investisseurs et à sécuriser les investissements indispensables à l'essor économique et social de notre pays », a-t-il déclaré.

Pour lui, le Président de la République a procédé à la mise en place

d'une Agence nationale de lutte contre la corruption et d'une Coordination en charge du climat des affaires pour créer et renforcer les conditions favorables à l'investissement et à l'initiative privée.

Dans le même ordre d'idées, a-t-il ajouté, il a instruit l'Inspection Générale des Finances (IGF) de s'engager à débusquer toutes les malversations qui avaient malheureusement élu domicile au sein de nos différentes administrations.

« La mise en place de ces mécanismes et/ou le renforcement de leurs capacités constitue désormais le socle de la bonne gouvernance dans notre pays », a-t-il affirmé, ajoutant que toutes ces mesures ne peuvent être mises en œuvre que sous le contrôle étroit de la loi.

« Je suis plus que jamais convaincu que sans une Justice indépendante, équitable et professionnelle, nous ne pourrions pas lutter efficacement contre la corruption », a-t-il soutenu.

Initié par l'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ), l'Agence de Prévention de Lutte contre la Corruption (APLC) et la Coordination pour le changement climatique (CCM) avec l'appui de la présidence de la République, ce Forum va se clôturer le jeudi 24 septembre prochain.

On a noté à cette cérémonie, la présence notamment du vice-président du Sénat, des membres du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature, du président du Conseil Économique et Social, des députés nationaux et sénateurs, des membres du Gouvernement central, des ambassadeurs accrédités en RDC, des présidents des Institutions d'appui à la démocratie ainsi que des gouverneurs des provinces. (avecACP)

SUD-KIVU

Le PNUD réunit des dispositifs de lavage des mains

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a débloqué 28 000 USD pour produire localement des kits de protection pour limiter les dégâts pendant et après la pandémie de Covid-19 pour les usagers de deux grands marchés urbains de Bukavu, au Sud-Kivu.

Cette annonce a été faite lundi 21 septembre à l'issue de la réunion tenue au bureau du PNUD/Bukavu entre l'agence des Nations Unies et l'ONG «Action pour la promotion de l'environnement social» (APES), chargée de ce projet qui va durer trois mois.

Ces kits seront placés devant les entrées principales des marchés Central de Kadutu et de Panzi à Kamagema.

«Le PNUD participe aux travaux de la Commission socio-économique du comité multi sectoriel du comité provincial de lutte contre la Covid-19 et en tant que tel nous sommes partie prenante aux actions de la

commission pour limiter les dégâts après cette pandémie. C'est dans ce cadre que la commission a identifié les marchés comme les seuls endroits publics qui n'étaient pas fermés pendant qu'on a confiné tous les autres lieux publics », a déclaré le chef de bureau PNUD/Bukavu, Pierre GusiraLungundu.

Pour lui, la particularité de ce projet est de sécuriser les vendeurs et les acheteurs sur les marchés :

« En allant vendre sur le marché, on entre en sécurité et qu'en sortant du marché on en sort en sécurité. Et nous avons choisi quelques marchés à titre pilote pour voir si le modèle que nous voulons essayer sur ce marché peut réussir et si ça réussi nous allons continuer la mobilisation ».

Quelques ministres du gouvernement provincial du Sud-Kivu, l'OMS ainsi que les gérants de tous les 16 marchés de la ville de Bukavu ont pris part à cette rencontre.

ONU: une Assemblée générale annuelle sans relief en pleine crise mondiale

Trump, Erdogan, Xi, Poutine, Rohani, Macron... En pleine crise mondiale due à la pandémie de Covid-19, leur voix attendue mardi au premier jour de l'Assemblée générale de l'ONU ne résonnera pas dans le vaste complexe des Nations unies à New York.

Le bâtiment est quasi-vide, aucun dirigeant n'a fait le déplacement. Tous ont été dissuadés de venir à cause de la maladie par les autorités américaines. Plutôt que de repousser cette grand-messe diplomatique annuelle, les organisateurs ont choisi le mode virtuel, avec des vidéos enregistrées.

Un temps envisagée, la venue du président américain Donald Trump a été abandonnée. S'exprimer devant une salle clairsemée, où n'est admis qu'un diplomate masqué par pays, n'entraîne probablement pas dans sa stratégie pour la présidentielle de novembre.

Cela «manque de drame», soupire Richard Gowan du centre de réflexion Crisis Group. Et plusieurs diplomates de renchérir à l'unisson: sans bilatérales, sans «diplomatie sous la table», comment trouver des solutions, des compromis sur les conflits qui secouent la planète, améliorer les relations entre pays?

Sur le site web de l'ONU, les discours des 193 membres vont s'enchaîner pendant une semaine, mettant en scène les dirigeants de la planète: le Chinois Xi Jinping devant une fresque de la Grande Muraille, d'autres dans des parcs présidentiels ou des palais, tandis que certains privilégieront la sobriété égayée du drapeau de leur pays.

Après une introduction du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, le président brésilien Jair Bolsonaro parlera le premier, comme le veut la coutume, suivi de Donald Trump. Des sommets thématiques (Covid-19, climat, Liban, Libye, biodiversité...), aussi virtuels, sont prévus dans les semaines à venir en marge de l'Assemblée.

A l'extérieur du siège des Nations unies, quelques barrières ont été érigées autour des entrées sans raison explicite. Les journalistes sont rares et le contraste est saisissant avec les années précédentes qui voyaient plus de 10.000 personnes -présidents, chefs de gouvernement, ministres et autres diplomates- converger vers ce quartier de Manhattan transformé en bunker par la police.

A l'intérieur, c'est le désert, les cafétérias sont fermées, les couloirs silencieux alors que dans le passé chaque recoin, incluant les jardins, servait à ériger des dizaines de bureaux et salons éphémères.

- «Maison en désordre» -

Craignant l'incident technique, comme c'est encore régulièrement le cas lors des visioconférences du Conseil de sécurité (image figée, interprétariat aléatoire faute d'un son correct...), l'Organisation a demandé à recevoir les vidéos des discours quatre jours avant leur diffusion, interdisant toute spontanéité ou réactivité à l'actualité.

En 1945, l'ONU avait été créée pour que plus jamais le monde ne connaisse de conflit à l'échelle du globe. Une troisième guerre mondiale ne s'est pas produite mais la pandémie de Covid-19, due à un virus invisible, a mis à genoux la planète avec près d'un million de morts depuis fin décembre et un impact économique et social dévastateur.

Face à la crise et à des pays plus enclins aux décisions unilatérales qu'à favoriser le multilatéralisme, l'ONU a «manqué le rendez-vous», ont relevé de nombreux experts, et son Assemblée générale cette année en est l'illustration.

Lundi, lors d'un sommet consacré au 75e anniversaire de l'Organisation, le président américain s'est fait représenter par une ambassadrice adjointe de la mission américaine auprès de l'ONU, témoignant de son dénigrement à l'égard du multilatéralisme.

«L'ONU doit se concentrer sur l'action», a au contraire réclâmé Xi Jinping. «Il nous faut faire une réflexion sérieuse sur l'ONU dont nous avons besoin», a-t-il ajouté, alors que Pékin y prend de plus en plus d'influence quand Washington s'en détache.

Le président français Emmanuel Macron a admis une crise interne. «Notre maison commune est en désordre à l'image de notre monde. Ses fondations s'érodent, ses murs se lézardent parfois sous les coups de boutoir de ceux-là même qui l'ont construite», a-t-il dit, évoquant un «système international prisonnier» des rivalités entre pays.

Son homologue turc, Recep Tayyip Erdogan, a réclâmé «de réformer le Conseil de sécurité» pour davantage d'égalité dans le monde. Une demande partagée par la chancelière allemande Angela Merkel. «Le Conseil de sécurité est trop souvent dans l'impasse» et «nous avons besoin de réformes» avec une Allemagne dans une instance «agrandie», a-t-elle dit.

Lundi soir, l'Assemblée générale a interrompu son sommet-anniversaire virtuel alors que 55 pays devaient encore parler, dont le Brésil, l'Iran, l'Arabie saoudite, le Royaume-Uni ou Israël. En cause des vidéos de discours qui ont dépassé allégrement les trois minutes requises pour chacune d'entre elles. Aucune indication n'a été donnée sur une date de reprise.

TV5

Pour Leila Zerrougui

«On peut obtenir beaucoup mieux par la paix»



La Représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies en RDC, Leila Zerrougui lors d'une conférence de presse à Kinshasa, le 03/10/2019. Radio Okapi/Photo John Bompengo

A l'occasion de la Journée mondiale de la paix célébrée par les Nations unies le 21 septembre de chaque année, Mme Leila Zerrougui lance aux Congolais un appel à la stabilité.

« On peut obtenir beaucoup mieux par la paix, la négociation et la réconciliation que par d'autres moyens », a indiqué la Représentante spéciale lundi à Radio Okapi, soulignant par ailleurs que le travail de l'ONU dans des pays en conflit comme la RDC est de ramener les gens à se parler et à résoudre leurs problèmes à travers le dialogue.

« Je dis aux Congolais que cela fait des décennies qu'ils vivent, du moins dans plusieurs parties de ce pays, dans les tensions et certains, dans les conflits, la violence qui affectent beaucoup de Congo-

lais. Je leur dis : 'prenez cette journée et avoir un peu de réflexion'. On peut obtenir beaucoup mieux par la paix, par la négociation, par la réconciliation que si on utilise d'autres moyens », affirmé la Cheffe de la MONUSCO.

La paix, selon elle, commence au foyer, dans les rapports entre les parents et les enfants.

« Elle commence dans la réflexion à trouver des solutions qui peuvent aboutir à lever les injustices, à rétablir les gens dans leurs droits sans pour autant recourir à la violence qui est toujours aveugle, qui fait souffrir d'autres gens et qui crée encore des raisons de haine, de violence et qui perpétue l'instabilité et qui est une barrière au développement, à la paix et la stabilité », a poursuivi Leila Zerrougui.

Journée de la biodiversité

Des larmes pour les hippopotames...

Flickr bjectifbrousse



Selon le chef de bureau de l'information et communication à la division provinciale de l'environnement et développement rural à Bandundu, MalongaKulibali, plusieurs espèces animales sont en voie de disparition. Il a fait cette déclaration lundi 21 septembre à l'occasion de la journée internationale de la biodiversité.

Selon MalongaKulibali, l'antilope rouge, le serpent, les hippo-

tames et les perroquets sont les espèces plus menacées.

Il indique que cette disparition est consécutive aux menaces que subissent les forêts dans cette province par les populations qui font le braconnage. Il appelle l'Etat à éradiquer le phénomène braconnage afin de conserver ces espèces.

RO

Haut-Katanga

Des inspecteurs des finances à l'assaut de la DGI, DGRAD et DGDA

L'inspecteur général des finances chef de service de l'Inspection Générale des Finances (IGF) séjourne depuis samedi 19 septembre 2020 dans l'ex province du Katanga. Dans cette partie du pays, Jules Alingete conduit une mission de contrôle des finances publiques.

À en croire le service de communication de l'IGF, cette mission de contrôle dans les provinces du Haut-Katanga et le Lualaba est initiée dans le but de suivre de près les opérations financières de l'État à la Direction générale des Douanes et accises (DGDA), la Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales (DGRAD) et à la Direction Générale des Impôts (DGI).

L'objectif, selon la même source, est de veiller à ce que les décisions du gouvernement soient scrupuleusement respectées. Il s'agit, précise-t-elle, de la suppression des compensations comme mode de paiement des droits de l'État et de l'annulation des

exonérations illégales.

Par ailleurs, l'IGF va se rassurer que les valeurs déclarées en douanes dans les opérations de dédouanement puissent refléter la réalité, que la destination réelle des recettes des péages sur la route Kasumbalesa est respectée et s'intéressera également à la gestion de « Katanga Post Border », qui perçoit pour le compte de l'État, des droits pour faire passer les véhicules à la frontière de Kasumbalesa », renchérit le service de communication de l'IGF.

Il indique aussi que, de leur part, le gouverneur du Haut-Katanga, Jacques KiabulaKatwe, et Celui de Lualaba, Richard Muyej, ont pris des initiatives louables pour se faire accompagner par l'IGF dans la matérialisation de la chaîne des dépenses publiques liées à ces provinces et l'encadrement de leurs régies financières.

Emery Yakamua

Noël Tshani plaide pour l'agriculture rurale

Le candidat malheureux à l'élection présidentielle du 30 décembre 2018, Noël Tshani, appelle le Gouvernement congolais à investir dans les milieux ruraux pour développer l'agriculture.

Pour lui, en investissant dans le secteur agricole, la RDC pourra développer plusieurs emplois au profit de la population congolaise, surtout dans le milieu où vivent près de 75% de la population du pays.

A en croire Noël Tshani, la RDC dispose de 100 millions de terres arables dont elle n'exploite que 5% à cause d'un manque de vision de développement au niveau des autorités du pays. Or, l'exploitation de ces terres permettra de produire la grande échelle agricole pour la consommation intérieure et pour en

faire une source d'activités rentables en République démocratique du Congo.

Pour ce faire, Noël Tshani a recommandé trois bonnes politiques agricoles pour permettre au Gouvernement de réaliser les objectifs à savoir :

Primo: créer les emplois pour la population dans les milieux agricoles. Secudo : réaliser l'autosuffisance alimentaire et produire un excédent de production pour la consommation interne et le surplus doit être exporté pour gagner la devise étrangère. Terco: faire de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage des activités qui permettent aux gens qui sont dans les milieux ruraux de mieux vivre.

Agnès Kayembe

Trois Indiens pour la relance du tourisme à Kinshasa

Le ministre provincial de la Décentralisation, tourisme et aménagement de la ville de Kinshasa, Didier Tenge te Litho, a reçu en audience, une délégation de trois investisseurs indiens, résidant en RDC, intéressés par le secteur du tourisme dans la ville de Kinshasa, dans son cabinet dans la commune de Gombe.

Au cours de leurs échanges, le ministre Tenge te Litho leur a retracé la politique générale de son secteur, les différentes opportunités d'affaires et les procédures légales en vigueur pour permettre à ces investisseurs d'apporter leur contribution à la créa-



Le FMI exige un budget réaliste !



Kristalina Georgieva et Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, respectivement présidents du FMI et de la RDC

Au dernier Conseil des ministres, le gouvernement a adopté le projet de loi de Finance, le Budget-2021. Celui-ci fait partie des conditionnalités du FMI pour parvenir à la signature d'un programme pour voir la RDC bénéficier des appuis budgétaires des Institutions de Bretton Woods. Le FMI exige, dès lors, un Budget-2021 réaliste, c'est-à-dire équilibré en recettes et en dépenses.

Les experts du FMI ont travaillé avec ceux du gouvernement pour y parvenir. Le Budget réaliste, c'est celui qui se chiffre aux recettes du trésor public qui ne dépassent jamais les 5 milliards USD.

Le Budget équilibré ne doit donc pas dépasser ce montant d'autant plus que le taux de réalisation de tous les Budgets de la RDC est autour de 30%.

Pour partir de 5 milliards USD de recettes à 11 milliards USD, soit du simple au double, il faut un taux de réalisation de plus de 100%. Ce qui est impossible quand on tient en compte la minceur des assignations

des régies financières, DGDA, DGI et DGRAD.

A moins de mettre courageusement en œuvre les réformes conséquentes dans ce secteur. Ce qui n'est pas encore le cas jusqu'à ce jour. En attendant, le gouvernement fait tout pour entrer en programme avec le FMI. Il n'a pas d'autre choix. Mais le programme suppose, le respect scrupuleux des conditionnalités posées par le FMI sur la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Le FMI se plaint du fait que sous la gouvernance de Félix Tshisekedi qui sollicite son soutien, deux contrats d'attribution ont été signés dans le secteur minier pour la MIBA et la société AFRIMEX, sans qu'ils ne soient publiés trente jours à dater de la signature tel que stipulés dans le Code minier.

Au FMI, on tape du poing sur la table en exigeant la publication, sans délai, de ces deux contrats miniers qui pourraient avoir des conséquences fâcheuses sur la conclusion du Programme avec la RDC. C'est comme vouloir une chose et son contraire.

On attend de Bretton Woods de l'oxygène à une économie exsangue par les effets néfastes du Covid-19, tout en foulant aux pieds les conditions de transparence exigée.

Les deux contrats dans le secteur minier de la MIBA et AFRIMEX, conclus par la RDC en toute opacité. Un mauvais message envoyé à Bretton Woods.

Il faut donc à tout prix faire machine arrière en procédant à la publication de ces deux contrats concernés et d'autres qui pourraient être signés à l'avenir. Le programme suppose qu'à Kinshasa, on n'a pas du tout les mains libres pour agir comme bon lui semble. Comme si de rien n'était. Il n'y a que les bons élèves qui entrent en programme avec les Institutions de Bretton Woods, après plusieurs examens de passage satisfaisants. Le chemin pour y arriver est plus souvent de plus tortueux.

Actu RDC

ITURI

La FRPI exige des garanties pour le désarmement officiel de ses hommes prévu le 30 septembre



La construction de deux sites de désarmement et démobilisation de la milice FRPI dans la chefferie de WalenduBindi par la MONUSCO. Photo MONUSCO.

Le leader du groupe armé la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), AdiroduMbadu, pose des préalables pour le désarmement officiel de ses hommes prévu le 30 septembre prochain conformément au nouveau chronogramme avec le gouvernement.

Il exige des garanties pour l'amnistie et les grades.

Ces revendications sont conte-

nues dans une lettre adressée vendredi 18 septembre, au gouverneur de l'Ituri. Cette position inquiète la population d'Irumu qui craint que ce processus ne puisse capoter.

Contacté, le responsable du STAREC en Ituri, Jean-Marc Mazio, rassure que cela ne remet pas en cause ce processus de paix qui est très avancé au regard des réponses du gouvernement au cahier de charges de ce groupe armé.

NORD-KIVU

La population jouerait le jeu des ADF

Le porte-parole de l'armée dans la partie grand Nord, le lieutenant Antony Mwalushayi, demande à la population de ne pas se décourager, ni jouer le jeu des criminels des ADF. Il réagissait après le meurtre de onze civils survenu dimanche 20 septembre à Mbau (Nord-Kivu).

Tout en compatissant avec la population victime de la barbarie des rebelles ougandais, le lieutenant Antony Mwalushayi indique que le temps n'est plus à l'accusation.

« Pour la population de Mbau, je leur demande de ne pas se décourager. Se décourager, c'est donner l'occasion à l'ennemi de continuer ses actes. Alors, pour la population de Beni en générale, il faut se mettre dans la tête que, la paix ne viendra pas automatiquement comme un bâton magique. Nous travaillons et l'ennemi aussi essaye de remettre en cause nos efforts. C'est le moment où nous devons nous comprendre mutuellement, c'est le moment où nous devons parler même langage, c'est le moment où nous devons nous dire et nous échanger des informations », lance le lieutenant Antony Mwalushayi.

Pour lui, il faut réunir les efforts et les idées pour que dans l'unité,



Le porte-parole des opérations Sokola 1 grand nord en province du Nord Kivu, le lieutenant Antony Mwalushayi. Radio Okapi/ Ph Marc MaroFimbo

l'ennemi soit définitivement vaincu :

« Ça sera une faute grave si nous nous mettons à nous entraccuser, si nous nous mettons à nous chamailler entre nous parce que ça va faire maintenant le jeu de l'ennemi et c'est ce que l'ennemi veut. Mais, nous devons rester ensemble, nous parler, nous corriger puis affronter l'ennemi qui est en face de nous au lieu de chaque jour s'entraccuser mutuellement. »

ITURI

Des avocats en manif pour la nomination des juges et magistrats

Les avocats du barreau près la cour d'appel du Sud-Ubangi ont marché lundi 21 septembre à Gemena contre la carence des magistrats et des juges.

Dans leur mémorandum adressé au Président du Conseil supérieur de la magistrature dont une copie a été remis au gouverneur de province intérimaire, ils ont déploré la carence des magistrats et des juges. Ce qui pousse la population à se faire justice.

Depuis des années, ont indiqué les avocats dans leur mémo, les affaires traînent, puisque les cours et tribunaux ne peuvent pas siéger. Cette carence occasionne aussi l'enlèvement des conflits au point que les justiciables font couramment recours à la justice populaire.

Conscient de cet état des choses, le gouverneur intérimaire Zéphirin Zabusu, a promis de vite transmettre leur mémo à qui de droit.

A en croire le bâtonnier du barreau de Gemena, Gilbert Kambo Labo, le manque des magistrats et des juges est devenu criant à la suite de dernières nominations opérées par le Conseil supérieur de la magistrature.

Depuis leur installation (5 ans), les Tribunaux de paix de Budjala, Kungu, Libenge et Zongo n'ont jamais fonctionné faute des juges et magistrats.

Ils ont par ailleurs réclamé de nouvelles nominations afin de couvrir les vacances constatées dans les différentes juridictions de la province.

NORD-KIVU

11 morts dans une attaque des ADF à Mbau



Ouverture du tronçon routier Kasinga-Mayangose-Kididiwe par les génies militaires indiens de la MONUSCO accompagnés par ceux des FARDC. Radio Okapi/ Photo Marc Fimbo

Au moins 11 personnes ont été tuées, d'autres disparues, trois maisons incendiées, après une nouvelle attaque attribuée aux rebelles ougandais des ADF, dans la nuit de dimanche 20 septembre à Mbau, précisément dans les cellules de Kitoho, Majengo et Mangboko, en territoire de Beni (Nord-Kivu).

Selon le chef de village de Vemba-Mavivi, Gervais MakofiBukuka, un militaire FARDC et dix civils ont été tués dans cette attaque et le petit bétail emporté par ces bandits inciviques.

Il indique également qu'une dizaine de civils sont portés disparus dont deux femmes qui ont pu s'échapper ce lundi matin. Les rebelles, après leurs forfaits, auraient pris la direction du village Abukanyira vers la partie ouest de la route nationale numéro 4.

Ce lundi matin, toutes les activités ont tourné au ralenti à Mbau,

Oicha et dans le village Vemba-Mavivi où on enregistre un nombre important de déplacés. Si cette tuerie intervient quelques jours seulement après le passage du chef d'état-major de l'armée dans la région, les chefs de ces entités soulignent que pour faire face à la situation, il faut un bon mécanisme de renseignements.

« Il faut faire tout possible de multiplier les moyens de renseignements civils aux côtés de l'armée pour leur donner les informations sécuritaires en temps réels. Je continue à demander à nos populations civils d'être ouverts et de collaborer avec leur armée qui est notre force », a déclaré Gervais MakofiBukuka, chef du village Vemba-Mavivi.

Aucune réaction de l'armée n'a été enregistrée, à cet effet.

En attendant, les corps des victimes sont toujours à l'hôpital général de Oicha.

Kinshasa : 15 millions FC d'amende exigés à un opérateur économique pour avoir émis une facture en chinois

Un opérateur économique de nationalité chinoise, évoluant au sein de la société Juyi Investment SARL basée à Kinshasa, s'est vu obligé de payer 15 millions de francs congolais le lundi 21 septembre 2020 en termes d'amende transactionnelle, pour avoir émis une facture en chinois, une langue autre que le français. Un fait infractionnel d'une « facturation en langue autre que le français, langue officielle du pays », réprimé par l'article 68 de la loi n°18/020 du 9 juillet 2018, relative à la liberté des prix et à la concurrence en République démocratique du Congo (RDC).

Les faits se seraient passés au quartier Kingabwa dans la commune de Limete (Kinshasa) où est basée la société. Le sujet chinois ayant commis le fait infractionnel accompagné de son patron (un sujet congolais), ont été soumis à un exercice pédagogique au cabinet de la ministre de l'Economie devant un panel d'inspecteurs économiques sous la houlette du conseiller juridique du ministre, avant d'être soumis au paiement de l'amende transactionnelle. Selon les sources du ministère de l'Economie nationale, cette amende exemplaire exigée au sujet



chinois a été versée suivant le circuit attitré, indiqué par la loi. Un exemple, estiment-elles, pour les autres opérateurs économiques véreux qui enfreignent la loi.

« Cette loi donne les caractéristiques d'une facture. L'article 15 de la loi sus évoquée voudrait qu'une facture puisse porter les spécificités nécessaires qui puissent permettre à l'acheteur de connaître la qualité et la quantité de la marchandise ainsi que toutes les informations nécessaires aussi bien sur la société que sur la marchandise

qu'elle vend. Lorsqu'une facture est émise en langue étrangère, elle ne permet pas à l'acheteur d'avoir suffisamment d'informations sur ce qui est mentionné sur ladite facture. Cela étant, la loi a prévu des sanctions. Lorsque les mentions obligatoires devant se retrouver dans une facture ne sont pas respectées, l'auteur est sommé de payer un montant ne se situant pas en deçà de 15 millions fc. Etant donné que toute amende est transigeable, elle peut être discutée puis être revue à la baisse. Les opérateurs économiques

comme tout autre citoyen, doivent se conformer à la loi », a expliqué Robert Kahenga, conseiller juridique au ministère de l'Economie nationale.

Quant au responsable de la société Juyi Investment Sarl, il a reconnu la faute commise par son agent et a promis de ne plus commettre ce genre d'infraction.

« Il a été constaté que la société émettait des factures dans une langue autre que le français. Ce qu'interdit la loi. Après une séance pédagogique, nous nous sommes rendu compte que les éléments constitutifs d'une infraction étaient réunis, au regard de l'article 68 de la loi n°18/020 du 9 juillet 2018, relative à la liberté des prix et à la concurrence en République démocratique du Congo. Nous avons bien promis de corriger de telles erreurs dans le futur. De ce fait, nous remercions les efforts de la ministre de l'Economie nationale du fait que ses services nous invités pour nous entendre. Nous avons compris que la ministre s'investit pour que des efforts soient faits dans le sens de relever l'économie congolaise », a-t-il déclaré.

Signalons que les inspecteurs économiques ont été largués sur le terrain depuis quelques temps, pour des contrôles économiques de routine

MEDIA CONGO PRESS

Eventuel retour au pouvoir de Joseph Kabila en 2023: la population de Goma s'inscrit en faux

Des voix s'élèvent de plus en plus du côté de la famille politique de l'ancien chef de l'État, Joseph Kabila, pour annoncer son éventuel retour au pouvoir en 2023.

En réaction, quelques habitants de la ville de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, à l'Est de la République Démocratique du Congo, se sont inscrits en faux contre la logique de certains cadres du Front Commun pour le Congo (FCC).

« Joseph Kabila n'a pas travaillé pour le peuple congolais pendant son règne, il a tout simplement travaillé pour les pays voisins. Si vous voyez la majorité des généraux dans notre armée, ils ne sont pas des congolais. Ces deux mandants n'ont pas été bénéfique pour le peuple congolais », a fait savoir un habitant de Goma.

Et pour marquer leur désapprobation à cette thèse des ennemis de la République, ces habitants envisagent de déclencher plusieurs mouvements de contestation au cas où les membres de cette plateforme forcent un éventuel retour de l'ancien chef d'État congolais.

« S'il veut revenir vraiment par force, nous demandons à la popu-



lation et à tous les citoyens de mettre les stratégies pour arrêter cette démarche. Nous ne voulons plus de l'homme de Kingakati », s'est exclamé un autre habitant.

Des voix s'élèvent de plus en plus du côté de la famille politique de l'ancien chef de l'État, Joseph Kabila, pour annoncer son éventuel retour au pouvoir en 2023.

En réaction, quelques habitants de la ville de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, à l'Est de la République Démocratique du Congo, se sont inscrits en faux contre la logique de certains cadres du Front Commun pour le Congo (FCC).

« Joseph Kabila n'a pas travaillé pour le peuple congolais pendant son règne, il a tout simplement travaillé pour les pays voisins. Si vous voyez la majorité des généraux dans notre armée, ils ne sont pas des congolais. Ces deux mandants n'ont pas été bénéfique pour le peuple congolais », a fait savoir un habitant de Goma.

Et pour marquer leur désapprobation à cette thèse des ennemis de la République, ces habitants envisagent de déclencher plusieurs mouvements de contestation au cas où les membres de cette plateforme for-

cent un éventuel retour de l'ancien chef d'État congolais.

« S'il veut revenir vraiment par force, nous demandons à la population et à tous les citoyens de mettre les stratégies pour arrêter cette démarche. Nous ne voulons plus de l'homme de Kingakati », s'est exclamé un autre habitant.

Rappelons que vendredi dernier, le secrétaire général intérimaire de l'UDPS, Augustin Kabuya, avait expliqué aux militants de son parti que le président de la République, Félix Tshisekedi, qui travaille pour l'intérêt du peuple, ne cédera jamais le pouvoir pour une éventuelle retour de Joseph Kabila dans les affaires.

Il répondait ainsi à Claude Nyamugabo, ministre de l'Environnement et Développement Durable, qui devant les militants du PPRD à Kolwezi, avait indiqué que la coordination du FCC est en train de mettre en oeuvre les moyens pour le retour au pouvoir de leur autorité morale.

Il avait, au cours de cette matinée politique, appelé les militants à se préparer aux prochaines élections.

Magloire Tsongo
Ouragan FM

Viols en RDC : de l'interpellation à la condamnation des auteurs, le parquet général s'explique

Auteurs de viol jugés, paiement d'amendes pour une remise en liberté, lois appliquées sans rigueur, nombreuses sont les questions qui entourent les affaires des viols. Le Desk Femme de ACTUALITE.CD a trouvé des réponses auprès du parquet général de la République.

Aucune remise en liberté n'intervient avant le délai prévu par la loi.

Selon les services du parquet général, "les individus accusés de viol, jugés, reconnus coupables et condamnés par le tribunal, ne sont relâchés qu'après avoir purgé leurs peines bien déterminées en prison. Ils n'ont même pas droit à une liberté provisoire," soutiennent-ils.

Sur terrain, des structures de défense des droits des femmes et récemment la ministre d'Etat en charge du genre, dénoncent la remise en liberté de certains bourreaux après paiement d'amendes. Ici encore, les hautes autorités judiciaires rejettent cette hypothèse, précisant que le code pénal Livre II en son article 170, tel que modifié par la Loi N° 06/018 du 20 Juillet 2006, exclut le paiement d'amendes pour conditionner la remise en liberté d'un auteur de viol.

D'ailleurs, soutient cet article "le coupable de viol est puni de 5 à 20 ans de servitude pénale principale en plus d'une amende ne pouvant être inférieure à 100.000 Francs congolais, le tout accumulé. C'est-à-dire qu'il lui incombe la peine d'emprisonnement et les amendes." Et d'ajouter, "en matière de viol, l'application des lois ne pose pas problème. La plupart de ceux qui ont été accusés, jugés et condamnés, pour ne pas dire tous, ont purgé leurs peines en prison et payé des amendes aux victimes."

La problématique d'absence des preuves

Les services du parquet général ont également mentionné la question d'absence des preuves, lorsque des accusations pèsent sur un présumé auteur de viol. C'est ce qui occasionne sa relaxation par le parquet. "Si le présumé bourreau ne bénéficie pas d'une liberté provisoire, il peut cependant bénéficier d'une relaxation de la part du parquet lorsqu'il n'y a pas des preuves. Le parquet constate que cette personne est donc, innocente. Il va être reconnu non coupable".

Cette question de relaxation avait également été évoquée par le commissaire adjoint de la Police Nationale Congolaise, le général Sylvano Kasongo contacté par le Desk Femme de Actualite.cd. "Nous avons toujours arrêtés ces gens (Kidnappeurs Ndlr), nous les déferons par la suite au parquet mais, après ils sont libérés. (...) Malgré cela, nous continuons à faire notre travail, les appréhender à chaque fois," disait-il peu de temps après des cas de kidnapping à Kinshasa.

A ce sujet, les mêmes sources du parquet général répondent, « parfois, la police ne facilite pas la tâche au parquet. C'est elle qui entre en contact direct avec les présumés criminels. Elle devrait réunir tous les éléments, les preuves nécessaires pour permettre au magistrat de bien faire son travail. Ce dernier ne peut pas uniquement se contenter des aveux pour incriminer la personne en face de lui. » Et de renchéir, "l'officier de police judiciaire (OPJ) est l'oeil du magistrat. Il circonscrit les faits pour permettre au magistrat de constituer son dossier devant la justice."

Gérer des cas de viols sur adultes

Il arrive que "cet acte (Viol Ndlr) soit commis sur une personne adulte, sans violences, par ruse ou avec le consentement de la victime (Il peut s'agir des collègues de service, des hommes d'Eglise ou tout autre personne), seules les preuves matérielles (conversations téléphoniques ou autres) peuvent permettre à la justice d'établir la responsabilité de l'accusé," disent les services du parquet général. Pour conclure, ces sources ajoutent "Dans le système judiciaire congolais, les aveux ne suffisent pas pour condamner un présumé auteur d'une infraction. Ils doivent être accompagnés des preuves. Et les victimes qui portent plainte devraient aussi apporter les preuves pour permettre au parquet de dire le droit". En dehors de toutes ces précisions apportées au Desk Femme de Actualite.CD, les services du parquet général ont également fait savoir que les auteurs de viols ne bénéficient pas de la mesure de grace ou amnistie de la part du Chef de l'Etat. Aussi, il appartient au gouvernement d'élaborer des lois pour assurer la sécurité et prévenir des cas de viols dans certains lieux tels que suggéré par la ministre d'Etat Béatrice Lomeya.

Prisca Lokale

Plus de 133 000 agents fictifs et 43 000 doublons bénéficient indûment de la paie des fonctionnaires

Les résultats préliminaires des enquêtes de la Police judiciaire des parquets sur la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat renseignent qu'il y a plus de 133 000 agents fictifs et environ 43 000 doublons qui bénéficient indûment de la paie des fonctionnaires et agents de l'Etat officiellement reconnus.

Des sources proches de la police judiciaire, qui se sont confiées à Radio Okapi, font des révélations sur les présumés détournements des salaires opérés par manque d'un système de bancarisation efficace depuis le mois d'août 2011 jusqu'à ce jour.

Les agents de l'administration publique, du Président de la République jusqu'au dernier huissier, sont estimés à environ 1 138 000 fonctionnaires. Ces chiffres, avancent-elles, ne reflètent pas la réalité. Les vrais effectifs ne sont jamais maîtrisés malgré les recensements réguliers. Ce qui cause un manque à gagner considérable au trésor public.

L'histoire de la bancarisation remonte de l'instruction demandée par le parquet générale près la Cour d'appel de Kinshasa-Matete. Car d'après ces sources, le rapport du comité de suivi de cette bancarisation n'avait jamais été finalisé et qu'il y aurait des

éléments nouveaux.

Peu avant, la première demande d'instruction avait été formulée sur injonction de l'ancien ministre de la Justice Alexis Thambwe Mwamba puis, le dossier fut classé sans suite.

Depuis le mois d'août 2011, sept mille milliards des francs congolais ont été détournés chaque mois des salaires des fonctionnaires.

Les enquêteurs allèguent que l'argent détourné a été partagé entre 50 personnes, agents et officiels impliqués dans la chaîne de paiement avec la complicité de certains responsables de la Banque centrale du Congo et des banques commerciales.

Enfin dans le cadre du suivi de la bancarisation, le comité qui en assure le contrôle et l'encadrement afin d'élaguer les doublons et les fictifs n'est pas non plus sans reproche. Ses responsables défalqueraient l'équivalent de 3,6 \$ sur la paie de chaque fonctionnaire.

Les fonctionnaires de l'Etat représentés par le SYNECAT se disent satisfaits de ces résultats préliminaires. Le secrétaire de SYNECAT, Jean-Bosco Puna, a toujours réclamé un audit sur cette bancarisation. Il souhaite que ces enquêtes aboutissent à des sanctions.

Radio Okapi

Kinshasa : des mouvements citoyens saisissent l'autorité urbaine pour une nouvelle manifestation contre l'ambassadeur du Rwanda en RDC

Les militants du mouvement citoyen Lutte pour le changement (Lucha), ceux de Filimbi ainsi que d'autres mouvements citoyens, seront de nouveau dans la rue ce mercredi 23 septembre, pour exiger le départ de l'ambassadeur rwandais en RDC, Vincent Karega, renseigne la correspondance qu'ils ont adressée le lundi 21 septembre au gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila.

Le diplomate rwandais avait, pour rappel, déclaré le 25 août dernier, que parler de plus de 1000 morts à Kasika alors qu'on ne cite que deux noms, n'est qu'une propagande. L'ambassadeur du Rwanda à Kinshasa a aussi qualifié de « calomnie » le fait d'avoir dit que ce sont des militaires rwandais qui avaient tué des personnes à Kasika et ailleurs en territoire de Mwenga, il y a de cela 22 ans.

Des propos « inacceptables » mal digérés par lesdits mouvements qui ont en réponse, malgré l'interdiction de l'autorité urbaine de manifester, pris d'assaut le 4 septembre, les alentours de l'ambassade du Rwanda à Kinshasa en vue de réclamer l'éviction du diplomate rwandais. Ils ont été pris de court par les éléments de la police nationale congolaise qui les ont reprimés à coup de gaz lacrymogène et procédé à plusieurs arrestations.

A côté des manifestations, plusieurs voix se sont également élevées pour réclamer l'expulsion de l'ambassadeur du Rwanda du territoire congolais. Une récidive du diplomate rwandais sur la Radio France Internationale (RFI) a sorti le gouvernement congolais de son silence qui a estimé que « les bornes ont été dépassées ».

MALI

Bah Ndaw, colonel à la retraite, nommé président de transition

Bah Ndaw, colonel à la retraite et ancien ministre de la Défense, dirigera le Mali avant un retour des civils à la tête du pays. Cette décision a été prise par la junte au pouvoir depuis le coup d'Etat du 18 août et le renversement d'Ibrahim Boubacar Keita.

Dans la suite de cette édition, la candidature

d'Alassane Ouattara à un troisième mandat présidentiel en Côte d'Ivoire continue de susciter des tensions : l'ancien président Henri Konan Bédié appelle à la "désobéissance civile". Le chef de l'opposition dénonce la "forfaiture" de la candidature du président Ouattara, qu'il juge anticonstitutionnelle.

Pour terminer, cinq millions de cartes d'électeurs qui ont été remises en Guinée ce samedi en vue de la présidentielle du 18 octobre. Comme son homologue ivoirien, le président guinéen Alpha Condé, qui briguera un troisième mandat, est sous le feu des critiques de l'opposition. AFP

RCA/ELECTIONS

Pour l'opposition, le glissement est inévitable

A moins de quatre mois des élections présidentielle et législatives, c'est l'incertitude en Centrafrique. Les autorités ont annoncé un projet de loi pour modifier le code électoral et permettre la tenue des élections dans les délais constitutionnels.

A moins de quatre mois des élections présidentielle et législatives, c'est l'incertitude en Centrafrique. Les autorités



ont annoncé un projet de loi pour modifier le code électoral et permettre la tenue des élections dans les délais cons-

titutionnels. Un projet de loi rejeté par l'opposition, réunie au sein de la Coalition de l'opposition 2020. Elle estime que le glissement est inévitable.

Nous en parlons avec Mahamat Kamoun, ancien premier ministre sous la transition en Centrafrique, et président du mouvement « Be Afrika ti é Kwè » (« Centrafrique pour nous tous »).AFP

Présidentielle en Côte d'Ivoire

Le représentant de l'ONU appelle à la « retenue »

Le représentant spécial des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, qui a débuté une mission d'une semaine en Côte d'Ivoire, a appelé « à la retenue tous les acteurs » de la présidentielle du 31 octobre. « Les Nations unies invitent tous les acteurs à la retenue, à éviter les violences et [les] discours de haine. Nous exhortons les acteurs politiques ivoiriens à la concertation », a dit M. Ibn Chambas à l'issue d'une audience avec le président ivoirien, Alassane Ouattara, candidat à un troisième mandat controversé.

« Nous avons partagé les préoccupations des Nations unies sur la persistance de l'absence de consensus sur certains aspects du processus », a souligné le représentant spécial, alors que l'opposition accuse la commission électorale et le Conseil constitutionnel d'être « inféodés » au pouvoir. « Ma visite s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des Nations unies pour l'organisation d'une élection présidentielle pacifique, inclusive, transparente et crédible », a-t-il rap-

pelé. M. Ibn Chambas s'est en-

treteint dans l'après-midi avec le président du Conseil constitutionnel, Mamadou Koné, mais aucun des deux hommes n'a fait de déclaration à l'issue de la rencontre. M. Ibn Chambas « aura également une série de rencontres avec des membres du gouvernement, les acteurs politiques, les représentants de la société civile, des représentants du corps diplomatique », selon le communiqué qui a précédé le début de la visite.

« Désobéissance civile »

L'ex-président ivoirien Henri Konan Bédié a appelé dimanche, au nom de l'opposition, à la « désobéissance civile » face à la « forfaiture » du président Ouattara. Elu en 2010, réélu en 2015, M. Ouattara, 78 ans, avait annoncé en mars qu'il renonçait à briguer un troisième mandat, avant de changer d'avis en août après le décès de son dauphin désigné, le premier ministre Amadou Gon Coulibaly. La nouvelle Constitution adoptée en 2016 limite à deux le nombre de mandats présidentiels, mais le Conseil constitutionnel a estimé que son entrée en vigueur avait remis les compteurs à zéro, ce



que conteste farouchement l'opposition.

Des violences, dans le sillage de l'annonce de la candidature du président Ouattara, ont fait une quinzaine de morts en août.

Les candidatures de Laurent Gbagbo, 75 ans, qui vit à Bruxelles dans l'attente d'un possible appel de la Cour pénale internationale (CPI) après son acquittement en première instance de crimes contre l'humanité, et de Guillaume Soro, 47 ans, ex-chef de la rébellion et ancien premier ministre, en exil en Europe, ont été rejetées par le Conseil constitutionnel, au grand dam de leurs partisans. Les deux hommes ont été condamnés par la justice ivoirienne à des peines de vingt ans de prison.

Le Monde avec AFP

CAMEROUN

La police disperse une manifestation de l'opposition

La police a commencé à disperser mardi à coups de gaz lacrymogène et de canons à eau une manifestation de plusieurs centaines de personnes à Douala, la capitale économique du Cameroun, rassemblées à l'appel de l'opposition, rapportent des correspondants de l'AFP.

Plusieurs partis, dont celui de Maurice Kamto, principal opposant à Paul Biya, 87 ans, qui dirige ce pays d'Afrique centrale d'une main de fer depuis près de 38 ans, avaient appelé à des "marches pacifiques". Il encourageait les Camerounais à manifester pour réclamer un cessez-le-feu et des négociations dans l'ouest anglophone, où s'affrontent dans une guerre sanglante depuis trois ans l'armée et des groupes séparatistes, et une réforme du système électoral.

Des centaines de manifestants ont convergé en milieu de matinée vers le grand carrefour de Ndokoti, un quartier populaire de Douala, aux cris de "Libérez", "Trop c'est trop" et "Paul Biya doit partir", avant que la police, déployée massivement aux côtés d'éléments de l'armée dans les grandes villes dès lundi, ne les disperse à coups de gaz lacrymogènes et de canons à eau, puis n'interpelle certains d'entre eux.

D'autres manifestants se sont,

regroupés dans une ruelle adjacente et ont repris leurs slogans. Le 24 août, M. Kamto, président du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun et challenger malheureux de M. Biya à la présidentielle d'octobre 2018, avait qualifié le régime de "kleptocratie", accusé M. Biya de "gouverner par le mépris et la terreur depuis près de 40 ans" et appelé, dans le cas où le chef de l'Etat convoquerait des élections régionales, à "une gigantesque campagne d'appel au départ pur et simple de M. Paul Biya du pouvoir".

Le 7 septembre, M. Biya avait convoqué les électeurs pour des élections régionales le 6 décembre. Le 17 septembre, le MRC et six autres partis de l'opposition ont donc appelé dans un communiqué à des "marches PACIFIQUES" mardi, d'abord pour exiger que le pouvoir remplisse les deux conditions posées par M. Kamto avant tout scrutin et "pour dire pacifiquement à Monsieur Paul Biya et à son régime: trop c'est trop !".

"Si, au terme des marches pacifiques du 22 septembre, les deux objectifs ne sont pas totalement satisfaits, des manifestations périodiques appelant au départ de M. Paul Biya et son régime du pouvoir seront organisées jusqu'à leur départ effectif", prévenaient les sept partis d'opposition. AFP

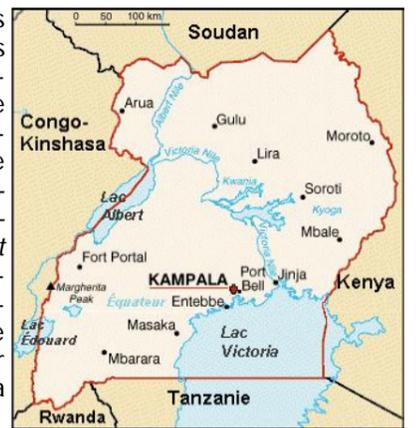
L'Ouganda rouvre ses frontières, fermées six mois en raison du covid-19

L'Ouganda a rouvert ses frontières aux visiteurs étrangers munis d'un test négatif au Covid-19, après six mois de fermeture pour tenter d'enrayer la propagation de l'épidémie, a annoncé le président Yoweri Museveni. "L'aéroport international et les frontières terrestres seront à présent ouverts pour les touristes", à condition qu'ils disposent d'un test négatif de moins de 72 heures et que des mesures soient prises pour minimiser leur interaction avec la population, a-t-il.

Les voyageurs d'affaires devront se soumettre aux mêmes règles tandis que les Ougandais revenant de l'étranger seront autorisés à rentrer à leur domicile sans période de quarantaine, sous réserve eux aussi de disposer d'un test négatif. L'Ouganda avait pris des mesures drastiques de restriction des déplacements dans et hors du pays dès le mois de mars, alors que le pays ne comptait qu'une poignée de cas positifs au nouveau coronavirus.

Les frontières étaient toutefois restées ouvertes au transport de marchandises, qui s'est rapidement révélé être un puissant vecteur de l'épidémie, conduisant Kampala à tester les chauffeurs de poids-lourds entrant sur son territoire et leur refuser l'accès en cas de test positif.

Le président Museveni a également annoncé le maintien du cou-



vre-feu en vigueur de 21H00 à 06H00 et indiqué que les bars, cinémas et salles de sport restaient fermés. Les sports en plein air sont toutefois de nouveau autorisés, sans spectateur et avec des joueurs ayant été testés. Les lieux de culte sont eux autorisés à accueillir au maximum 70 fidèles.

Au total, l'Ouganda avait recensé 6.468 cas lundi, un chiffre qui a légèrement augmenté ces dernières semaines en raison, selon les autorités, d'une lassitude face aux mesures de distanciation sociale. L'épidémie a fait 63 morts, selon les chiffres officiels. Pays enclavé et donc largement dépendant du transport routier pour ses importations, l'Ouganda a également dénombré plus de 2.100 cas positifs parmi les chauffeurs-routiers s'étant présentés à ses frontières.

AFP

Belgique : exposition «Arts Congo Eza» au parc de Bruxelles

« Arts Congo Eza », qui se déroule jusqu'au 27 septembre, est une exposition qui montre le travail d'artistes congolais ou d'ascendance congolaise qui vivent en Belgique et majoritairement à Bruxelles, expliquent les organisateurs.

« Arts Congo Eza » est organisée par Anne WetsiMpoma, curatrice et directrice de la Wetsi Art Gallery, une galerie destinée à valoriser la créativité et le savoir-faire d'artistes de talent principalement issus du monde Noir, et Gia Abrassart, journaliste et fondatrice de l'espace culturel « Café Congo ».

L'exposition propose des œuvres d'une douzaine d'artistes belgo-congolais au Parc Royal de Bruxelles. Des photographies d'œuvres originales imprimées sur de larges panneaux sont exposées au parc de Bruxelles, de part et d'autre de la grille faisant face au palais royal de Bruxelles. Les artistes exposés sont Agnès Lalau, Naomi Waku, Mireille Asia Nyembo, Odette Watshini Messenger, MufukiMukuna, Nelson Louis, BayungaKialeuka, Gilles MaykNavangi, Florence Akyams, Bers Grandsinge, Lisette Lombe,



PrecyNumbi, David Katshiunga.

Quelques artistes qui exposent

Agnès Lalau est diplômée de La Cambre. Elle questionne des notions telles que la féminité, la transmission et la culture en basant sa démarche artistique sur l'hybridité et le brassage culturel. Son travail est basé sur une histoire à la fois personnelle et collective.

Lisette Lombe se décrit comme une artiste plurielle, passe-frontières,

qui s'anime à travers des pratiques poétiques, scéniques, plastiques, militantes et pédagogiques. Ses espaces d'écriture et de luttes s'appuient sur ses racines métissées, son parcours de femme, de mère, d'enseignante. Co-fondatrice du Collectif L-SLAM, elle a été récompensée, en 2017, en tant que Citoyenne d'Honneur de la Ville de Liège, pour sa démarche d'artiste et d'ambassadrice du slam aux quatre coins de la Francophonie.

Bayunga Kialeuka est un artiste né à Kinshasa en 1974. Sa famille a émigré aux États-Unis à l'âge de cinq ans. Formé aux Beaux-Arts de Miami, l'œuvre de Bayunga retrace l'évolution de ses perspectives sur le symbolisme de l'intégrité culturelle à travers le prisme de l'immigrant perpétuel. L'artiste fonde son travail sur sa propre expérience migratoire entre Kinshasa, Miami et, plus récemment, Bruxelles. Cette expérience l'a conduit à reconsidérer le classisme, non seulement d'un point de vue économique, mais aussi d'un point de vue racial et culturel. Son immersion dans l'Amérique noire l'a amené à observer comment ces trois dimensions s'articulent pour construire, de manière permanente, des citoyens de seconde zone et, dans son cas, le sentiment d'être un immigrant perpétuel.

Né en 1973, le peintre Mufuki Mukuna explore constamment le large éventail de la figuration libre. Il considère l'art conceptuel comme un prétexte à l'auto-justification, au verbiage intellectuel ou aux arguments de vente. Son travail matérialise son «sentiment d'être au monde». Il exprime son amour de la vie et de la beauté, caché derrière le cynisme de la souffrance et de la solitude. Dans chaque tableau, Mufuki peint une histoire humaine, souvent dans des teintes lumineuses et nocturnes, toujours en contradiction entre les racines européennes et africaines. Il propose une «peinture spirituelle», brute et vivante, douloureuse et fascinante.

Mireille Asia Nyembo, née en 1984 à Kalemie, en République démocratique du Congo, a étudié le design d'intérieur à l'Académie des Beaux-Arts de Kinshasa et a parallèlement participé à des ateliers d'arts

visuels avec Kinartstudio. Artiste multidisciplinaire, elle utilise la photographie, la vidéo et l'installation. Son travail est le résultat de l'expérimentation de divers processus, recherches littéraires et cinématographiques, qui lui permettent de s'exprimer avec une grande liberté formelle notamment sur son expérience traumatique liée à l'expérience de la guerre dans l'Est du Congo.

Odette Watshini Messenger est née à Kinshasa d'une mère congolaise et d'un père français. L'univers féminin à la fois intimiste et engagé d'Odette Watshini Messenger, explique-t-on, se décline par des peintures figuratives où l'artiste exprime ses origines multiples. Elle utilise l'art pour témoigner des aspects positifs de son africanité. La femme africaine donne vie à son inspiration. Ensuite elle crée à partir de ses engagements, de ses ressentis, de ses voyages, de la mémoire qu'elle veut transmettre, de son corps et de ses rencontres.

Né en 1955, Bers « Grandsinge » est l'un des premiers artistes congolais à s'être installé en Belgique pour défendre l'art contemporain, sur les conseils de Jean Michel Basquiat qu'il rencontra à Harlem en 1985 par l'intermédiaire du célèbre peintre new yorkais Franco. Jean-Michel Basquiat l'avait surnommé «le plus grand singe d'Afrique», et l'artiste a adopté ce sobriquet pour devenir « Grandsinge », artiste aux multiples facettes, passionné d'art et à la créativité inépuisable : plasticien, photographe, designer textile, artiste numérique et musicien. Son œuvre, explique-t-on, traduit une vision toute singulière de l'humanité où l'Homme est en mouvance perpétuelle, vit une mutation constante dans un univers en changement. L'artiste se place délibérément dans le Temps et l'Espace, empreint d'une vision cosmique.

Peintre né à Kinshasa en 1987, David Katshiunga a émigré à Bruxelles, en Belgique, à l'âge de 6 ans. Actuellement, il vit et travaille à Anvers comme peintre et graphiste. Les nombreuses expériences qu'il a connues au cours de son enfance ont forgé sa personnalité et l'ont inspiré à peindre de grands portraits en noir et blanc sur des panneaux de bois monumentaux. Il choisit ce matériau car il est vivant, émouvant et même imprévisible comme la vraie vie. Il s'efforce de montrer les êtres humains et de sublimer leur humanité à travers son art. Les racines africaines de Katshiunga ont un impact sur son travail, mais il pense lui-même que ces références s'insinuent inconsciemment dans tout son travail. L'œuvre de David Katshiunga présentée à l'exposition « Arts Congo Eza » est reproduite sur la couverture du livre « Dochter van de dekolonisatie » (Fille de la décolonisation) de la belgo congolaise Nadia Nsayi, sorti en 2020.

Adiac congo

Héritier Watanabe et Bercy Mwana, divorce consommé !



L'artiste-musicien Héritier Wata, patron de la « Team Wata », que ses fans appellent « Monsieur le chanteur », a fait savoir que l'animateur Bercy Mwana ne fait plus partie de l'effectif de son orchestre.

« Bercy Mwana ne fait plus partie du groupe, j'ai beau constaté les absences pendant les séances de répétitions. Cela nous prouve suffisamment son indépendance vis-à-vis », a annoncé Héritier, lors de l'émission « Karibu Variété » où il était invité dimanche dernier sur les antennes de la chaîne nationale.

Il y a lieu de signaler que la sortie du single à succès « Libanga », qui compte aujourd'hui des milliers de vues sur YouTube, dont l'auteur est Bercy Mwana, a été autorisé par Héritier Wata tout en restant membre de la Team Wata.

Par ailleurs, les absences de l'artiste Bercy Mwana dans les répétitions hebdomadaires du groupe depuis la sortie de son single « Libanga », se sont faites ressentis par son « ancien patron » Héritier Watanabe, au point de l'éloigner du groupe.

Selon des informations en notre possession, la maison de production Divo serait derrière Bercy Mwana pour soutenir ce dernier pour une carrière en solo car, c'est le même label qui a produit le tube et assurerait sa promotion.

Dans cette optique, selon certaines sources, il n'en faut donc pas plus des détails pour valider la discorde entre Gogane et Bercy Mwana. Même si le concerné (Bercy Mwana) n'a pas encore fait une déclaration officielle concernant ladite situation.

Ouragan FM

MATCHES AMICAUX

Liste des 28 Léopards pour affronter le Burkina Faso et le Maroc



Le sélectionneur des Léopards de la RDC, Christian Nsengi-Biembe, a rendu publique la liste des 28 léopards convoqués pour les matches amicaux internationaux contre le Burkina Faso (le 09 octobre) et le Maroc (13 octobre). Ces deux rencontres vont se disputer au complexe sportif Prince Moulay Abdallah de Rabat (Maroc), où les fauves congolais ont prévu de passer leur stage de préparation.

Sur cette liste, l'on retrouve Fayulu Timothy, le jeune de 21 ans qui évolue au poste de gardien de but au FC Sion (L1 Suisse) et Nicolas Kazadi, l'ancien sociétaire de l'AS V Club qui se trouve actuellement du côté de à Widad AC au Maroc.

Par ailleurs, le plus grand absent côté fauves lors de ce stage sont notamment Cédric Bakambu actuelle meilleur buteur du championnat chinois, Yannick Bolasie, Paul-José Mpoku, Jackson Muleka.

Voici la liste complète des 28 Léopards :

- Gardiens**
1. Kiassumbua Joël (FC Servette/ Suisse)
 2. Mossi Anthony (FC Neuchatel/ Suisse)
 3. Fayulu Timothy (FC Sion/ Suisse)
- Défenseurs**
1. Issama Mpeko (TP Mazembe/ RD Congo)
 2. Kalulu Gédéon (AC Ajaccio/ France)
 3. Nsakala Fabrice (Besiktas/ Turquie)
 4. Luyindama Christian (Galatasaray/ Turquie)
 5. Mbemba Chancel (FC Porto/ Portugal)
 6. Ungenda Beaubo (1° Agosto/ Angola)
 7. Tisserand Marcel (Fenerbaçe/ Turquie)
- Milieux**
1. Moutoussamy Samuel (FC Nantes/ France)
 2. Bangala Yannick (AS V.Club/ RD Congo)
 3. Kayembe Edo (KAS Eupen/ Belgique)
 4. Botaka Jordan (KAA

- Gent/ Belgique)
5. Mutumosi Peter (FC Urartu/ Arménie)
 6. Masuaku Arthur (Westham/ Angleterre)
 7. Nkololo Jordan (FCRiga/ Lettonie)
 8. Ngoma Fabrice (Raja/ Maroc)
- Attaquants**
1. Kakuta Gaël (RC Lens/ France)
 2. Kebano Neeskens (Fulham/ Angleterre)
 3. Ifaso Ifunga (Difaa El Jadida/ Maroc)
 4. Beya Joël (TP Mazembe/ RD Congo)
 5. Depauw Nill (Royal Antwerp/ Belgique)
 6. Kabamba Nicke (Kilmarnock/ Ecosse)
 7. Lukoki Jody (Yeni Mataliaspor/ Turquie)
 8. Wissa Yoane (FC Lorient/ France)
 9. Malango Ben (Raja/ Maroc)
 10. Kazadi Francis (Wydad/ Maroc)
- MCP

Programme hebdomadaire d'entraînement du TP Mazembe

Les Corbeaux ont lancé une nouvelle semaine de préparation. C'est à 11h30 ce lundi 21 septembre que Dragan CVETKOVIC a conduit ses joueurs au CEF de Futuka où ils y resteront jusqu'à vendredi. Le staff technique a programmé une opposition en amical vendredi 25, face à un pensionnaire de Ligue 2 qui a frôlé la montée la saison dernière.

VOICI LE PROGRAMME

Lundi 21 septembre :

· 11h30 : Arrivée au CEF de Futuka

· 16h00 : Entraînement à huis clos

Mardi 22 septembre :

· 10h00 à 11h00 et 16h00 :

Entraînement à huis-clos au CEF de Futuka

Mercredi 23 septembre :



ment à huis clos au CEF de Futuka

Jeudi 24 septembre :

· 10h00 à 11h00 : Entraînement à huis clos au CEF de Futuka

Vendredi 25 septembre :

· 16h00 : Match amical con-

· 18h00 : Retour en famille

Samedi 26 septembre :

· 10h00 à 12h00 : Soins et

récupération au Stade TPM

Dimanche 27

septembre : Repos

Linafoot/Ligue 1

DCMP - Renaissance et V.Club - Mazembe le 17 octobre

La 26e édition du championnat de la Ligue nationale de football prévoit de belles affiches dès sa troisième journée. Selon le calendrier récemment rendu public par l'instance organisatrice de cette compétition majeure du football en République démocratique du Congo, le derby de la capitale entre le Daring Club Motema Pembe (DCMP) et le FC Renaissance du Congo (club issu du premier après une dissidence) est programmé pour le 17 octobre 2020, au stade des Martyrs de Kinshasa.

Depuis sa création en 2014, le FC Renaissance du Congo n'a

jamais eu le dessus sur DCMP. Et les Oranges de la capitale rd-congolais pensent dur comme fer à briser ce joug.

Et le 18 octobre sur la même aire de jeu du stade des Martyrs de Kinshasa, on suivra avec attention le classico entre l'AS V.Club et le TP Mazembe de Lubumbashi, soit le vice-champion et le champion en titre du Congo. Notons-le, le derby de Kinshasa entre V.Club et DCMP est prévu le 22 novembre en neuvième journée, et celui de Lubumbashi entre le TP Mazembe et le FC Saint-Eloi Lupopo se jouera le même jour.

Adiac-Congo

V.Club a clôturé son stage dans le Bandundu

L'AS Vita Club de Kinshasa a bouclé son stage de préparation dimanche dernier dans la ville de Bandundu, chef-lieu de la province du Kwilu.

« On a bien terminé notre stage et je garde de bons souvenirs de Bandundu-ville. J'ai un groupe qui se dégage et il y a ceux qui sont en avance sur d'autres. Ceux qui sont en avance peut-être qu'ils auront un coup de moins, bien pendant la saison et ceux qui sont peut-être moins bien vont nous faire du bien après, donc il faut toujours compter sur tout un groupe et pas seulement sur quelques individualités », a souligné Florent Ibenge, coach de l'AS Vita Club.

Démarré le 10 septembre

Linafoot D1

Les stades retenus

Jour J-11 avant le coup d'envoi de la 26e édition de la Linafoot D1. Après les dates de 10 chocs majeurs de la phase aller, Footrdc lance des projecteurs sur les stades qui vont recevoir les rencontres du championnat national cette saison.

« Comme d'habitude, les mythiques Stade de Martyrs et Kibasa Maliba sont sur la liste. Le premier recevra un total impressionnant de plus de quarante matchs pour la seule phase aller. Six équipes (VClub, DCMP, JSK, Rangers, Renaissance et RCK) y livreront leurs rencontres, une partie de l'explication sur la surcharge prévue pour l'ancien Stade Kamanyola.

« L'autre explication se sont les travaux, toujours en cours ? du Stade Tata Raphaël de la Kethule fermé depuis la saison 2018-2019. Plus d'un an après, le mythique stade n'est toujours pas à point pour accueillir les matchs ni activités sportives.

Aux dernières nouvelles, les travaux à l'arrêt auraient repris après un passage du ministre des sports. »

« Six villes à l'affiche, le Sud

dernier, ce stage a permis à l'équipage vert noir de repenser l'équipe dans un camp d'entraînement inhabituel.

Pour lui, Vita va repartir sur une logique de 4 gardiens de buts.

« Lukong fait partie de 4, mais il faut savoir que c'est lui le grand, le cadre et le plus âgé, donc il est emmené à donner l'exemple et à entourer les autres qui arrivent avec beaucoup de grands talents », a-t-il insisté.

Pour l'instant, l'équipe va regagner Kinshasa pour continuer les entraînements dans la capitale afin d'affronter Rangers AC le 3 octobre prochain pour le compte de la première journée de la Linafoot, Division 1. MCP

à l'honneur « Cette saison, sept stades vont abriter les matchs de la Linafoot dans six villes différentes. Seule Lubumbashi en compte deux, Mazembe et Kibasa Maliba. Kinshasa, Goma, Mbuji-Mayi, Kindu et Kolwezi en compte chacune un stade. » Après les relégations de Bukavu Dawa et Nyuki, les Stades Amani de Butembo et Stade de la Concorde ne figurent donc pas sur la liste.

« Les 7 stades pour la saison 2019-2020 »

Stades des Martyrs /VClub, DCMP, JSK, Rangers, Renaissance et RCK/ Kinshasa

« Stade TP Mazembe/ TP Mazembe, Don Bosco, JS Bazano/ Lubumbashi »

Stade Kibasa Maliba/ Lupopo et Lubumbashi Sport/ Lubumbashi

« Stade Joseph Kabila/ Maniema Union/ Kindu

« Stade Kashala Bonzola/ Sanga Balende/ Mbuji-Mayi

« Stade de l'Unité/ Dauphin Noir/ Goma

« Stade Manika/ Blessing et Simba/ Kolwezi »

footrdc.com

Tête-à-tête de la N'Sele

CACH - FCC : profondes divergences

Le président Félix Tshisekedi et l'ancien président Joseph Kabila se sont rencontrés le dimanche 20 septembre à Kinshasa. « *Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi et son prédécesseur, le Président honoraire Joseph Kabila, se sont rencontrés cet après-midi à la N'sele* » a confirmé le professeur Néhémie Mwilanya. Selon le coordonnateur du FCC, le d e u x « *h a u t e s personnalités* » de la coalition au pouvoir en RDC se sont entretenues sur « *la marche de la Coalition* », sans donner d'autres détails. Félix Tshisekedi et son prédécesseur Joseph Kabila se sont réunis dimanche 20 septembre pour aborder divers sujets, sur la table depuis le mois de juin.

Ce tête-à-tête était attendu étant donné la hausse des tensions entre les deux familles politiques depuis leur dernière rencontre, provoquant même mort d'homme. Au cours de ces échanges, les deux leaders ont évoqué plusieurs questions, parmi lesquelles des

sujets qui fâchent. Le président de la République Démocratique du Congo et son prédécesseur ont notamment discuté du contenu de l'accord qui lie les deux plateformes depuis janvier 2019. Mieux installé dans son fauteuil, l'actuel président souhaite revisiter certains points. Il songe, selon ses proches, à se représenter en 2023 quand le FCC (Front commun pour le Congo) tient à ce que ce soit son candidat qui soit soutenu.

Au menu des discussions également, il y avait la bataille pour le contrôle du système électoral. Le FCC de Joseph Kabila tient à comme futur président de la Commission électorale (Céni), Ronsard Malonda et le CACH (coalition Cap pour le changement) souhaite qu'une personnalité jugée neutre occupe ce poste stratégique. Il n'y a pas eu non plus d'accord sur ce point.

Autre point de discordance qui demeure à l'issue de ce tête-à-tête : la controverse autour des nominations effectuées par Félix Tshisekedi



à la Cour constitutionnelle. L'actuel chef de l'État insiste pour que les deux nouveaux juges soient investis, ce que refuse l'ancien président. Comme on peut bien s'en rendre compte les violons sont loin d'être accordés au sein de la coalition. Un monstre rejeté par l'ensemble de la population depuis le début du deal ; les combattants de l'UDPS non plus ne souscrivent à ce mariage truffé d'hyppocrisie.

Il faut reconnaître toute-

fois que dans cette saga qui s'étire indéfiniment, le camp du chef de l'État bénéficie de l'appui de la population qui a encore frais dans la mémoire l'affreux souvenir du précédent régime caractérisé par un imbroglio dans la gestion de *lares publica*.

Les sujets les moins polémiques ont sans doute été les partages de postes dans la territoriale et dans les représentations diplomatiques. Le comité de suivi de l'accord de coalition, composé de

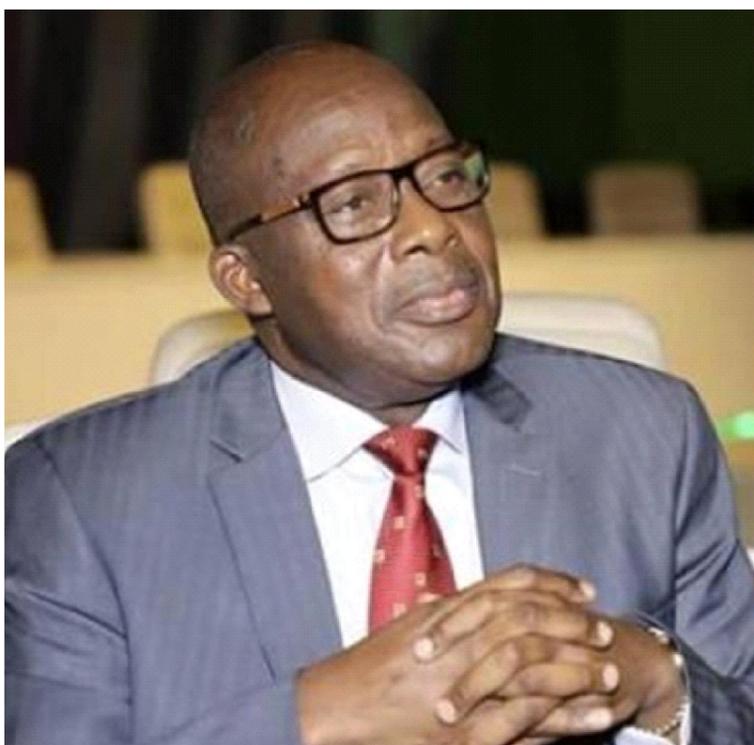
quatre négociateurs de chaque camp, a été chargé de poursuivre les échanges afin d'obtenir des résultats plus concrets avant la fin de cette année, dit-on de part et d'autre.

Depuis plusieurs jours, les équipes du FCC et du CACH travaillent sur les différents dossiers depuis quelques semaines, alors que les deux camps ont travaillé des choses de turbulence. Leur dernière rencontre avait eu lieu en juillet dernier.

Louis-Paul Eyenga

Assemblée nationale

Lutundula accuse Mabunda de bloquer sa proposition de loi



«Je ne comprends rien. Ce (n'est pas programmé pendant 2 sessions. Aucune réaction à mes appels. Je ne peux que pointer un doigt accusateur vers le bureau» de l'Assemblée nationale, déclare le député national Christophe Lutundula, auteur d'une proposition de loi sur la réforme du système électoral et de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), déposée depuis août 2019.

«J'exige de madame la Présidente (Jeanine Mabunda) et du bureau la programmation de cette proposition de loi à l'occasion de la session du mois de septembre qui n'est pas exclusivement une session budgétaire».

Faux semblant

«Il n'est dit nulle part qu'à la session de septembre, on n'examine que la loi budgétaire, c'est faux et archi-faux», tonne l'ancien magistrat et corédacteur de la Constitution du 18 février 2006.

Par conséquent, «il n'y a aucune raison objective qui fait que cette proposition traîne pendant pratiquement 13 mois. Ce n'est pas normal», dit presque agacé Christophe Lutundula.

Une loi essentielle

«C'est une loi essentielle, compte tenu de l'actualité de la matière et de l'importance de la réforme institutionnelle»,

estime-t-il encore avant de rappeler que sa «proposition a parcouru toutes les étapes et qu'elle est arrivée à maturité pour l'examen».

Invitée du Magazine TOP PRESSE sur TOP CONGO FM, Jeanine Mabunda avait affirmé «ne pas cacher dans les tiroirs», l'initiative parlementaire du député proche de Moïse Katumbi,

Seulement, «c'est un peu prématuré de prédéterminer un agenda (de la session de septembre), seule à mon niveau l'agenda, alors que notre règlement intérieur nous demande de travailler au travers de la conférence des présidents», avait-elle alors lâché.

Top Congo Fm